

SIGNATURE D'UN ACCORD RELATIF AUX CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS SAISONNIERS

Date de création : 15/03/2021
Date de première publication : 15/03/2021
Date de version publiée : 15/03/2021
Date de début de publication : 15/03/2021
Date de fin de publication : 30/06/2022
Ccn : Tourisme social et familial

Les partenaires sociaux ont à nouveau signé le 3 février 2021 un accord à durée déterminée relatif aux dispositions de non-renouvellement des contrats saisonniers dans la branche du Tourisme social et Familial dans le contexte actuel de la crise sanitaire.

Pour les adhérents, retrouvez l'intégralité du texte ainsi que des explications en [cliquant ICI](#).